Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2
See Part 2 for Clauses and Conditions
Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1713 Bedford Row

Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scotia B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

## Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scot B3J 1T3

****	. u	oui Ciauses et Conditions	
tion	Date		
	2020-06	-11	
éférence du client			
éférence de SEAG			
CCC No./N° CCC - FMS	S No./N° V	ME	
- L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire	
		Atlantic Daylight Saving Time ADT	
: ✓ Other-Autre:	1		
ser toutes questions à:		yer ld - ld de l'acheteur 1501	
ne		- N° de FAX	
	(902) 49	(902) 496-5016	
es, and Construction: es et construction: L DEFENCE			
	eférence du client eférence de SEAG  CCC No./N° CCC - FMS  L'invitation pre  : V Other-Autre: ser toutes questions à: ne es, and Construction: ses et construction:	2020-06  efference du client  efference de SEAG  CCC No./N° CCC - FMS No./N° V  - L'invitation prend fin  : V Other-Autre:  ser toutes questions à:  ne FAX No. (902) 49  es, and Construction: es et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
See Herein			
Vendor/Firm Name and Address			
Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone			
Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sig (type or print)	gn on behalf of Vendor/Firm		
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/			
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



Document No.W7707-206778/A

Travaux publics et Services gouvernementaux Public Works and Government Services Canada

See Part 2 for Clauses and Conditions

et Conditions	Del. Offered Liv. offerte	
Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Delivery Req. Del. Offered Livraison Req. Liv. offerte	See Herein
Voir Partie	Jnit Price/Prix unitaire FOB/FAM on Plant/Usine	XXXXXXXXXX
	Unit Price/ FOE Destination	\$
	U. of I. U. de D.	Each
	Qty Qté	1
	Inv. Code Fact.	W7707
	Dest. Code Dest.	W7707
Canada	Description	VP2 Cables
	Item Article	1



#### File No. - N° du dossier HAL-9-83247

### **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
1.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUN	IISSIONNAIRES
<ul><li>2.2 Présentation des soumissions</li><li>2.3 Demandes de renseignements – en période de so</li></ul>	EES
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION D	ES SOUMISSIONS
3.1 Instructions pour la préparation des soumissi	ONS
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHOE	DE DE SÉLECTION6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUP	PLÉMENTAIRES
	ITRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	
ANNEXE A	12
ÉNONCÉ DES BESOIN	
ANNEXE B	15
BASE DE PAIEMENT	15
ANNEXE C	16
EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	16
ANNEXE D DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOU	MISSIONS
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	17
ANNEXE F	15

N° de l'invitation - Solicitation No.				
W7707-206778				
N° de réf. du client - Client Ref. No.				
W7707-20-6778				

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier HAL-9-83247 Id de l'acheteur - Buyer ID HAL501 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier HAL-9-83247

### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Exigences relatives à la sécurité

Aucune exigence de sécurité n'est applicable au contrat.

#### 1.2 Énoncé des Besoin

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au nom de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) Atlantique a besoin de la fourniture et de la livraison de deux (2) VP2 câbles comme détaillé à l'annexe A.

### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours HAL-9-83247

HAL501 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Id de l'acheteur - Buyer ID

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Public Works and Government Services Canada Réception des soumissions Travaux publics et services gouvernementaux 1713 Bedford Row Halifax, NS B3J 1T3

**Remarque** : Pour les soumissionnaires de choisir de soumettre en utilisant le service connexion postel, l'adresse de courriel est la suivante :

#### TPSGC.RAReceptionSoumissionsNE-ARBidReceivingNS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**Remarque**: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Numéro de télécopieur : 902-496-5016

### 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83247 Id de l'acheteur - Buyer ID HAL501 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

• Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 deux copies papier) Section II : Soumission financière (1 une copies papier)

Section III: Attestations (1 une copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

File No. - N° du dossier HAL-9-83247 Id de l'acheteur - Buyer ID HAL501 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

### 3.1.1 Paiement électronique de factures - soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

#### 3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

### 4.1.1 Évaluation technique

Les soumissionnaires doivent démontrer clairement la conformité à chacun des critères techniques obligatoires (se reporter à l'annexe C). À défaut de démontrer la conformité aura pour conséquence que la soumission sera jugée non recevable et rejetée d'emblée.

L'État n'a aucune obligation de demander des précisions sur toute information contenue dans l'ou plusieurs offres ou la documentation technique à l'appui fournie.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission

### 4.2 Méthode de sélection

### 4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères techniques obligatoires pour être déclarée recevable, comme précisé à l'annexe A. la soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

### PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 File No. - N° du dossier
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 W7707-20-6778
 HAL-9-83247

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- **6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.
- 6.2 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous la section « exigence » à l'annexe A.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le Mars 31, 2021.

#### 6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

N° de l'invitation - Solicitation No. W7707-206778 N° de réf. du client - Client Ref. No.

W7707-20-6778

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID HAL501 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom: Sue Beck

Titre: L'agent d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

HAL-9-83247

Direction: des acquisitions

Adresse: 1713 Bedford Row (en), Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J1T3

Adresse de courriel : <a href="mailto:sue.beck@pwgsc-tpsgc.gc.ca">sue.beck@pwgsc-tpsgc.gc.ca</a>

Téléphone: (902) 240-5159

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Chargé de projet

Le responsable technique pour le contrat est : (soumissionnaire à compléter)

Nom : Titre : Organisation : Adresse :	
Téléphone : Télécopieur : Courriel :	

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (soumissionnaire à compléter)

Nom : Titre : Organisation : Adresse :	
Téléphone : Télécopieur : Courriel :	

#### 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83247 Id de l'acheteur - Buyer ID HAL501 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l' L'entrepreneur sera payé un prix ferme, tel que précisé à l'annexe B. des douanes et fonctions sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements de conception, de toute modification ou interprétation des travaux,

à moins qu'ils aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant de leur incorporation dans le travail.

### 6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

### 6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2017-05-12), Paiement unique

### 6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

### 6.6.5 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard :
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et deux (2) exemplaire doivent être envoyés l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Department of National Defence (DREA) Maritime Forces Atlantic, P.O. Box 1012, Dartmouth, Canada B2Y 3Z7

### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7707-206778  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7707-20-6778

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83247 Id de l'acheteur - Buyer ID HAL501 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la Convention;
- b) les conditions générales 2010A (2020-05-28) biens (complexité moyenne);
- c) l'annexe A, Énoncé des besoins;
- d) l'annexe B, base de paiement;
- e) l'annexe C, le paiement électronique;
- f) l'annexe D, les dispositions relatives à l'intégrité Liste des directeurs;
- g) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_.

### 6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

Clause du Guide des CCUA 2010C 09 (2008-05-12) Inspection et acceptation des travaux

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier W7707-20-6778 HAL-9-83247

### ANNEXE A

### **ÉNONCÉ DES BESOIN**

NUMÉRO DE SUIVI DANS EPRO: 2020-03590

#### 1. TITRE

CÂBLE DE RECHANGE DU SYSTÈME VP2

#### 2. CONTEXTE

Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) – Atlantique a utilisé le dispositif de projection verticale Vertical Projector 2 (VP2) pendant plusieurs décennies. Le dispositif VP2 avait été conçu et fabriqué spécialement pour RDDC. En raison de ses nombreux déploiements, le câble utilisé pour remorquer le dispositif de projection et transmettre ses signaux montre des signes de fatigue et d'usure. La présente spécification visant le câble a pour but de prolonger la durée de vie et la capacité du dispositif VP2, et de permettre de l'utiliser avec d'autres systèmes.

#### 3. ACRONYMES

EB Énoncé des besoins

Lbf Livre-force

RDDC Recherche et développement pour la défense Canada

RT Responsable technique

VP-2 Dispositif de projection verticale Vertical Projector 2

### 4. DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES APPLICABLES

Aucun

### 5. BESOINS

### Câble armé

Quantité requise : Deux (2) câbles

L'entrepreneur doit fournir un câble qui répond aux spécifications suivantes :

Spécifications	Valeur
Longueur	500 m
Gaine extérieure	3 couches d'armure métallique
Conducteurs	4 paires torsadées de calibre 12 AWG avec une tension nominale de 2 500 V

File No. - N° du dossier HAL-9-83247

Rayon de courbure minimal	15 po
Fibres optiques	4 fibres multimodes
Charge d'utilisation maximale	10 000 livres-force (Lbf)
Résistance à la rupture	32 000 Lbf

### 6. PRODUITS LIVRABLES

Numéro	Renvoi à l'exigence	Description des produits livrables	Quantité et format
6.1	5.1	Câble armé répondant aux spécifications indiquées en 5.1	2

### 7. DATE DE LIVRAISON

Produit livrable	Date de livraison
6.1	Au plus tard le 31 mars 2021

### 8. LANGUE DE TRAVAIL

Anglais

### 9. LIEU DE LIVRAISON

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherche de l'Atlantique Bâtiment 26 9, rue Grove Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

B3A 3C5

**DÉPLACEMENT** 

Canada

10.

L'entrepreneur n'a pas à se déplacer.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83247 Id de l'acheteur - Buyer ID HAL501 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### 11. RÉUNIONS

Aucune réunion requise

### 12. MATÉRIEL FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (MFG)

Aucun

### 13. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)

Aucun

### 14. CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES

Aucune

File No. - N° du dossier HAL-9-83247

#### **ANNEXE B**

### **BASE DE PAIEMENT**

Les Incoterms 2010 DDP s'appliquent au présent marché.

<u>Les soumissionnaires doivent remplir les tableaux 1 et 2 ci-dessous qui seront utilisés aux fins d'évaluation</u>. **Tous les coûts d'expédition applicables doivent être inclus dans le prix du soumissionnaire et feront partie du prix total évalué, incluant les droits de douane.** Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, et les taxes doivent être indiquées séparément.

### **TABLEAU 1 : CÂBLE ARMÉ**

Arti cle	Description des produits livrables	Quantité estimée	Prix unitaire	Total calculé
1	Câble armé répondant aux spécifications détaillées à l'annexe A.	2 UNITÉS	\$	\$
	Coûts d'expédition	lot	\$	\$
		Total partiel		\$
		Taxes applicables en sus		\$
		Total global		\$

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83247 Id de l'acheteur - Buyer ID HAL501 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### **ANNEXE C**

### **EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

On demande aux soumissionnaires de fournir, à la date de clôture de l'invitation à soumissionner, tous les documents techniques justificatifs, y compris notamment les fiches de spécifications, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations avec leur soumission. On leur demander également d'indiquer, pour chacune des exigences obligatoires de l'annexe C ci-dessous, des renvois aux endroits desdits documents où est démontrée la conformité du produit à l'exigence en question. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent suffisamment de détails pour prouver que les produits proposés satisfont aux exigences obligatoires. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.

Si les documents justificatifs susmentionnés ne sont pas fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de l'avis. Si le soumissionnaire ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable et éliminée d'emblée.

N°	SPÉCIFICATIONS	COMMENTAIRE(S)/RENVOI
1	Longueur – 500 m	
2	Gaine extérieure – 3 couches d'armure métallique	
3	Conducteurs - 4 paires torsadées de calibre 12 AWG avec une tension nominale de 2 500 V	
4	Rayon de courbure minimal – 15 po	
5	Fibres optiques – 4 fibres multimodes	
6	Charge d'utilisation maximale – 10 000 livres-force (Lbf)	
7	Résistance à la rupture – 32 000 Lbf	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83247 Id de l'acheteur - Buyer ID HAL501 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### ANNEXE D de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

### INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire	accepte d'êt	re payé a	u moyen	de l'un	des	instruments	de paiement	t électronique
suivants :			•					

(	) Carte d'achat VISA ;
(	) Carte d'achat MasterCard ;
(	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
(	) Virement télégraphique (international seulement) ;

N° de l'invitation - Solicitation No. W7707-206778 N° de réf. du client - Client Ref. No. W7707-20-6778 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier HAL-9-83247 Id de l'acheteur - Buyer ID HAL501 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### ANNEXE E

### DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - LISTE DES ADMINISTRATEURS

Veuillez fournir la liste des noms des entités suivantes, en fonction du caractère de propriété de l'entreprise

Pour une société - chaque membre du conseil d'administration du soumissionnaire;	
<ol> <li>Pour une société en commandite, un partenariat ou une société en commandite - les non partenaires actuels; pour une société - chaque membre du conseil d'administration du soum</li> </ol>	
3. Pour une entreprise individuelle ou une personne faisant affaire sous un nom d'entreprise propriétaire unique ou de la personne;	e - le nom du
4. Dans le cas d'une coentreprise - Pour une coentreprise - les noms de tous les membres a	– actuels de la
coentreprise;	_
5. Pour un individu - le nom complet de la personne	

**VP2 Cables** 

W7707-206778/A
Beck, Sue
N° de téléphone - (902) 240-5159 ( )
N° fax - (902) 496-5016 ( )

Article 1, NIBS: N6015, VP2 Cables, Quantité: 2, Unité de dist.: Chaque, Date de livraison: Précisé dans les présentes

Services publics et Approvisionnement Canada de la fonction publique (CPFP) au nom de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) a besoin d'acheter le câble utilisé pour remorquer et envoyer des signaux pour le projecteur. Ce câble spécification est conçu pour prolonger la durée de vie et de la capacité du système VP2 et à lui permettre d'être utilisé avec d'autres systèmes.

#### ACCORDS COMMERCIAUX:

Le besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadiennes (TAFC).

#### POSTEL:

Cet appel d'offres fait partie de l'initiative de Services publics et Approvisionnement Canada à soumettre les dossiers de présentation des soumissions par voie électronique en utilisant le service connexion postel. Les soumissionnaires intéressés doivent se reporter à la partie 2 du document de demande de soumissions intitulé Instructions aux soumissionnaires, offrants ou fournisseurs /, selon le cas, pour obtenir des instructions sur la façon de participer et de soumettre leurs dossiers par voie électronique pour cet appel d'offres.

#### DEMANDES de renseignements :

Toutes les demandes de renseignements de nature technique et toutes les questions de nature contractuelle doivent être soumis à l'autorité contractante : Sue Beck, sue.beck@pwgsc.gc.ca, cellulaire : (902) 240-5159, Télécopieur : 902-496-5016. Les demandes de renseignements doivent être faites par écrit et être reçues au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture afin d'accorder suffisamment de temps pour y répondre.

### **COMPTES RENDUS:**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande de l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

D'autres spécifications et les renseignements sont contenus dans la trousse de demande de soumissions.

La Couronne se réserve le droit de négocier avec des fournisseurs pour tout approvisionnement.